



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

PROUFF ELECTRICITÉ – Constitution de société

Référence : L029029

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 10 janvier 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 décembre 2024, à RENNES. Dénomination : Prouff Electricité. Forme : EURL. Siège social : 10 rue Montaigne, 35200 RENNES. Objet : La société a pour objet, en France comme à l'étranger : A titre principal, la réalisation de travaux d'électricité (neuf et rénovation, courant fort et courant faible). A titre secondaire, la réalisation d'activités annexes relatives à de la décoration intérieure (ponçage ou pose de parquet, carrelage, peinture...), la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tout autre objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1500 euros Gérant : Monsieur Antoine PROUFF, demeurant 10 rue Montaigne, 35200 Rennes La société sera immatriculée au RCS de Rennes. Pour avis. La gérance

[Consulter cette annonce en ligne](#)